



BARÈME D'HONORAIRES

SAS ALPHA IMMOBILIER

Forme juridique au capital de 7 500.00 € - RCS PERPIGNAN 891 033 078

Siège social : 22 avenue Jean Jaurès 66270 LE SOLER

Tel : 04.68.57.10.10 - E-mail : thuir@laforet.com

Ventes – Barème à compter du 01 janvier 2026

Honoraires de transaction :

Prix de vente	Honoraires HT	TVA	Honoraires TTC
De 0.00 à 44.000 €	4 166.67 €	833.33 €	5.000.00 €
De 44 001 à 69.000 €	5 000.00 €	1 000.00 €	6.000.00 €
De 69.001 à 100.000 €	5 833.33 €	1 166.67 €	7.000.00 €
De 100.001 à 118.000 €	6 666.67 €	1 333.33 €	8.000.00 €
De 118.001 à 133.500 €	7 083.33 €	1 416.67 €	8.500.00 €
De 133.501 à 144.000 €	7 500.00 €	1 500.00 €	9.000.00 €
De 144.001 à 169.000 €	8 333.33 €	1 666.67 €	10.000.00 €
De 169.001 à 194.000 €	9 166.67 €	1 833.33 €	11.000.00 €
De 194.001 à 219.000 €	10 000.00 €	2 000.00 €	12.000.00 €
De 219.001 à 244.000 €	10 833.33 €	2 166.67 €	13.000.00 €
De 244.001 à 269.000 €	11 666.67 €	2 333.33 €	14.000.00 €
De 269.001 à 299.000 €	12 500.00 €	2 500.00 €	15.000.00 €
De 299.001 à 324.000 €	13 333.33 €	2 666.67 €	16.000.00 €
De 324.001 à 349.000 €	14 166.67 €	2 833.33 €	17.000.00 €
De 349.001 à 374.000 €	15 000.00 €	3 000.00 €	18.000.00 €
De 374.001 à 399.000 €	15 833.33 €	3 166.67 €	19.000.00 €
De 399.001 à 425.000 €	16 666.67 €	3 333.33 €	20.000.00 €
De 425.001 à 449.000 €	18 750.00 €	3 750.00 €	22.500.00 €
De 449.001 à 500.000 €	20 833.33 €	4 166.67 €	25.000.00 €
Au-delà de 500.000 €	5% du montant de la transaction		

Les honoraires sont à la charge du (vendeur/de l'acquéreur), sauf stipulation contraire prévue au mandat.

Cas particulier :

Vente interactive : Les honoraires au titre d'un mandat commercialisé en vente interactive seront obligatoirement à la charge du vendeur Honoraires au titre d'un mandat de recherche pour un bien identifié et dont le mandat de vente est détenu par autre agence :

- L'acquéreur ne sera débiteur à l'égard de notre agence d'aucun honoraires ou frais.
- Notre agence est dans ce cas exclusivement rémunérée par l'agence titulaire du mandat de vente, par voie de rétrocession d'honoraires.

Honoraires au titre d'un mandat de vente détenu par une autre agence immobilière et pour lequel nous avons reçu une délégation de mandat:

- Les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant signé le mandat initial. Le consommateur peut obtenir des informations sur ces honoraires sur simple demande à l'accueil.

Autres prestations

Avis de valeur : 150 € à la charge du (vendeur / non facturé dans le cadre d'un mandat de vente confié à l'agence).

Honoraires de rédaction d'acte : 200 € à la charge du (vendeur/de l'acquéreur)



BARÈME D'HONORAIRES

SAS ACCORD IMMOBILIER

Forme juridique au capital de 8 00.00 € - RCS PERPIGNAN 484 887 955

Siège social : avenue François Mitterrand – Résidence du docteur Duclos 66300 THUIR

Tel : 04.68.57.10.10 - E-mail : thuir@laforet.com

Location – Barème à compter du 01 janvier 2026

Honoraires pour les baux d'habitation ou mixtes régis par loi n° 89- 462 du 06/07/1989.

Rémunération de l'agence qui se livre ou prête son concours à l'établissement de l'acte de location :

- Entremise en négociation : **50.00 €** à la charge du bailleur.
- Visite du locataire, constitution du dossier et rédaction du bail :
16.00 € TTC suivant le taux de TVA en vigueur, par mètre carré de surface habitable, soit **8.00 €** à la charge du locataire et **8.00 €** à la charge du bailleur.
- Etat des lieux : **6.00 € TTC** suivant le taux de TVA en vigueur, par mètre carré de surface habitable, soit **3.00 €** à la charge du locataire et **3.00 €** à la charge du bailleur.

Honoraires : dans la limite d'1 mois loyer.

Honoraires pour les autres baux :

GARAGE – PARKING - REMISE : Forfait **120.00 € TTC** par partie.

Professionnels :

10.00 % HT du loyer annuel, soit **12.00 % TTC** à la charge du preneur.

Gestion locative – Barème à compter du 01 janvier 2026

Honoraires de gestion selon le barème en agence :

De 6,5 % HT à 7,5 % HT du loyer mensuel, soit 7,80 % à 9,00 % TTC à la charge du bailleur.

Honoraires prestations particulières :

Le mandataire percevra en outre une rémunération pour les prestations suivantes :

- Honoraires de procédure juridique (hors GLI, hors Huissier), clôture dossier : **200 €** à la charge du bailleur.
- Frais de congés vente : **100.00 €** à la charge du bailleur.
- Frais de congés de reprise : **200.00 €** à la charge du bailleur.
- Suivi travaux et expertises assurances : **120.00 €** à la charge du bailleur.
- Frais de suivi de permis de louer : **120.00 €** à la charge du bailleur.
- Frais fixes de gestion : **1,50 €** par adresse et par mois.
- Aide à la déclaration des revenus fonciers : **50.00 €** par an.
- Aide à la réalisation de devis travaux supérieur ou égal à **1200.00 €** : **10% du montant TTC à la charge du bailleur.**